



L' ASCE-NSO a le plaisir de vous proposer



Sa sortie Bowling & Karting

Le dimanche 23 novembre 2025 à partir de 10h45

Complexe Bowling Toulouse Montaudran
8 impasse Louise Labé
31 400 Toulouse

Programme

>> Rendez-vous à **10h45** sur le parking du bowling

>> **11h00**

2 parties de Bowling

>> **13h00**

Déjeuner au restaurant Chez Molly

Plat/Dessert, boissons et café compris

Nous vous demanderons de choisir les plats dans un second temps.

[Carte du restaurant - Restaurant Montaudran Chez Molly
\(chezmollycoterestaurant.fr\)](http://chezmollycoterestaurant.fr)

>> **15h00**

1 session Karting **adultes** (à partir de 14 ans et 1m55)

10 minutes de pilotage

Coût de la sortie :

>> Formule Bowling – Repas : 35 € pour les adhérents ASCE NSO 31 et leurs ayants droit (gratuit pour les enfants de moins de 15 ans) ; 50 € pour les non adhérents

>> Formule Bowling - Repas - Karting : 50 € pour les adhérents ASCE NSO 31 et leurs ayants droit ; 70 € pour les non adhérents

Paiement par chèque à l'ordre de l'ASCE NSO 31 ou chèques vacances

Renseignements et inscriptions auprès de Caroline DAVID : caroline_lacrampe@hotmail.com

Clôture des inscriptions le 12 novembre 2025



Bulletin d'inscription
Sortie Bowling et Karting du dimanche 23 novembre 2025 – à partir de 10h45

Nom :

Prénom :

Mail :

N° portable (*si on doit essayer de vous joindre le jour J*) :

Adhérent ASCE-NSO : Oui / Non

Nombre d'enfants de moins de 15 ans (préciser la date de naissance) :

Nombre d'adultes :

Formule Bowling – Repas ☐

ou

Formule Bowling - Repas - Karting ☐

Montant total à régler :

Rappel des tarifs :

*35 € pour les adhérents ASCE NSO 31 et leurs ayants droit (gratuit pour les enfants de moins de 15 ans) (50 € avec le Karting adultes)
50 € pour les non adhérents (70 € avec le Karting adultes)*

Montant du règlement par chèque (Ordre ASCE NSO 31) :

Montant du règlement par chèques vacances (à nous donner en main propre) :

Rappel concernant l'adhésion :

- Tous les agents de la DTSO peuvent adhérer à l'ASCE.
- Précision importante pour les CDD : l'adhésion compte pour l'année complète quelle que soit la durée du contrat !
- Gratuité des activités pour les enfants d'ascéistes de moins de 15 ans (jusqu'à la date anniversaire)